

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
VILLE DE RICHMOND**

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE RICHMOND

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Richmond, qu'il y aura une séance du Conseil, le 15 décembre 2008 à 17 h 30 , à l'Hôtel de Ville de Richmond, sis au 745 rue Gouin à Richmond. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

- Permettre de lotir des terrains à usage résidentiel sur la rue Armstrong avec une profondeur de 27,43m en contravention de l'article 40 au tableau 1 du règlement de lotissement 109.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À RICHMOND (QUÉBEC), ce 29^e jour de novembre 2008.

Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-trésorier